

DECLARATION DE LA FSU AU CDEN DU 18 JUIN



La FSU, attachée à la démocratisation de l'enseignement comme à l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire, n'acceptera jamais une réforme qui, derrière le jargon démagogique de l'«autonomie pédagogique», installe de fait la déréglementation qui ne profite qu'aux plus favorisés et inscrit les plus démunis dans un déterminisme social et dans un ghetto. C'est, en effet, une conception fondamentale de l'Éducation dans notre République qui est remise en cause et à laquelle s'oppose la FSU. Après l'instauration d'un collège à deux vitesses, à travers la loi dite Fillon, qui installe un socle pour les uns et «d'autres enseignements» pour les autres, la loi de programmation de 2013 a reconnu que tous les élèves sont capables de réussir. Or, cette réforme des collèges est à l'opposé de ce principe en renforçant une autonomie, source d'inégalités, un pouvoir des chefs d'établissement source de conflits, une baisse horaire disciplinaire source d'appauvrissement, sans apporter de solutions à la difficulté sociale et scolaire.

La FSU rappelle son attachement au service public d'Éducation et à son caractère national ainsi que son engagement pour une école émancipatrice, soucieuse de donner à chaque élève, à chaque endroit du territoire, les meilleures conditions de réussite scolaire et de travail pour les personnels. Forte de ces principes fondamentaux, elle réclame donc une autre réforme pour répondre aux spécificités du collège.

Les deux principes fondamentaux de la réforme : autonomie et globalisation sont présentées d'une part comme le moyen de s'adapter à la réalité du terrain et d'autre part comme le synonyme de liberté : il n'en est rien. Ces deux concepts renforcent de fait les déréglementations, source d'inégalités, entre et à l'intérieur des EPLE et accroissent les pouvoirs des chefs d'établissement augmentés encore par la mise en place des conseils innombrables qui instaurent ainsi une véritable hiérarchie intermédiaire.

De la même façon, la modulation des horaires d'un établissement à l'autre crée explicitement une rupture d'égalité de traitement entre les élèves. Elle entraîne également la mise en place d'emplois du temps surréalistes compte tenu de la nécessité d'aligner les horaires pour les EPI et les AP . Cela entraînera mécaniquement, comme dans les lycées, à propos desquels la ministre se garde bien d'ailleurs de publier le bilan de la réforme, la mise en concurrence des disciplines et des personnes.

La grille des horaires disciplinaires apparemment peu modifiés mais largement amputés compte tenu de la mise en place des enseignements complémentaires, entraînera une baisse disciplinaire de 486 heures sur l'ensemble de la scolarité en collège... Si la FSU ne s'oppose pas à l'outil pédagogique de l'interdisciplinarité, celle-ci ne peut être imposée, ni mise en place en ponctionnant les disciplines. Elle ne peut être efficace qu'à la condition de s'effectuer en petits groupes, avec un temps réservé à la concertation et la formation. Installée de cette façon, l'interdisciplinarité ne sera qu'un outil supplémentaire pour imposer plus d'autonomie locale et pour gérer des moyens toujours plus insuffisants. Enfin l'aide personnalisée, telle qu'elle est déclinée dans le décret n'est qu'une supercherie démagogique : elle n'a de personnalisée que le nom, les moyens, inexistant, ne

permettant pas même de constituer des petits groupes notamment.

La FSU porte un projet éducatif qui passe par une amélioration des conditions d'études pour les élèves et de travail pour les personnels. Pour cela plusieurs décisions immédiates sont possibles : donner les moyens pour baisser de façon significative les effectifs par classe, revendication prioritaire portée par tous les personnels, permettre la concertation sur le temps de travail, créer de équipes pluri-professionnelles complètes (où sont les créations de postes d' AS, de médecins scolaires, de COP etc... ?) pour prendre en charge les difficultés sociales et scolaires des élèves, produire des programmes cohérents qui fassent sens avec une interdisciplinarité progressive et construite sur les disciplines et leurs programmes, assurer la formation des personnels pour permettre de diversifier les pratiques .

Dans les écoles, la préparation de la rentrée 2015 se poursuit mais rien n'indique qu'elle sera meilleure que la précédente tant pour les enseignants que pour les élèves.

Ces derniers mois se sont succédé des prises de décision inacceptables pour nos collègues qui remettent gravement en cause leurs droits, ouvrent une brèche dans nos statuts, instaurent de l'iniquité dans le traitement et génèrent un peu plus de souffrance au travail voire de la maltraitance.

Le rythme soutenu de la semaine ne fait qu'accentuer le phénomène.

Le nombre d'absences explose et les problèmes de remplacement sont toujours aussi prégnants.

Le principal levier pour améliorer nos conditions de travail et faire réussir tous nos élèves reste la baisse des effectifs mais encore une fois le costume est trop étiqué et la dotation de 103 postes avec la hausse démographique qui se poursuit, ne pourra répondre à cet enjeu majeur.

Sur la quarantaine de postes restants, vous avez proposé au CTSD du 9 juin, 32 ouvertures ou réouvertures de classe et le retrait de 14 ou plutôt 15 classes puisque nous apprenons à la lecture des documents que vous renoncer à l'annulation de retrait à Paillet, annulation pourtant confirmée en instance. Nous attendons des bougés de votre part dès ce CDEN.

On sait que sans une dotation supplémentaire l'année scolaire sera rude dans une trentaine d'écoles qui sollicitent à juste titre une attribution ou une annulation de retrait prononcé en avril. Nous y reviendrons au cours de ce CDEN.

Dans les circonscriptions, les collègues sont parfois dans la confusion entre les annonces municipales et celles des IEN. De plus certains d'entre eux-elles ont tendance à culpabiliser les écoles qui seraient légitimes à demander des ouvertures.

Les classes maternelles sont toujours plus mal loties alors que rien ne justifie que leur taux d'encadrement soient plus importants que dans l'élémentaire. Au contraire, c'est là que se joue une part importante du parcours scolaire des élèves. A ce sujet, les nouveaux programmes de l'école maternelle, qui vont dans le bon sens, vont entrer en vigueur en cette rentrée. Alors qu'ils préconisent le développement de l'apprentissage de la langue orale, la manipulation et le travail en petits groupes, on se demande comment les enseignants vont pouvoir les mettre en œuvre sans formation complémentaire et dans des

classes surchargées.

Les enseignants n'en peuvent plus d'être au cœur d'injonctions paradoxales, faire mieux et plus avec autant voire moins. On l'a entendu lors des audiences du 3 juin, les enseignants des écoles à fort effectifs, attendent patiemment depuis des années que la situation s'améliore, que leurs effectifs s'allègent, pour répondre plus sereinement à l'hétérogénéité des élèves, certains d'entre-eux sont à bout de souffle. Comment différencier ses pratiques professionnelles quand l'espace classe est de plus en plus contraint ? Quand la formation continue est absente ?

Les communes à fortes progression démographique opèrent des lissages qui redessinent au coup par coup les contours des cartes scolaires. Les écoles ne peuvent pas attendre que les collectivités opèrent des restructurations qui visent plus de mixité sociale notamment dans les quartiers politiques de la ville. Il y a urgence !

Les promesses du Recteur, concernant les RRS sortants peinent à voir le jour. Les décisions prises au niveau des collèges dans un calendrier aléatoire, n'ont donné lieu à aucune consultation des écoles qui n'ont pas vu les conventions. La contractualisation révèle ce que nous craignons, à savoir la plus grande opacité et l'absence de concertation avec les organisations syndicales. Les moyens sont attribués au cas par cas, sans transparence sur les critères retenus. Sachez monsieur le DASEN, que nous n'accepterons pas que les taux d'encadrements moyens cités dans les CAPE, soient calculés pour l'ensemble des écoles du réseau, comme vous l'avez laissé entendre lors du CTSD.

Dans ces conditions, comment préparer sereinement la carte scolaire 2015. On atteint là les limites de l'allocation progressive des moyens. De même concernant les mesures de sauvegarde, il n'y a aucune transparence.

Alors que la formation des enseignants est une priorité, nous souhaitons dénoncer ici la baisse des moyens pour accompagner les nouveaux entrants dans le métier. Vous diminuez de 3 ETP le temps de décharge pour les PEMF isolés ; cela va dégrader les conditions de travail des PEMF ainsi que les conditions d'accompagnement des stagiaires. Cette décision prévue après le mouvement, a des conséquences pour les personnels concernés. Encore une fois, comme cela a été le cas avec les personnels RASED, l'administration se prive de compétences et de savoirs des professionnels qu'elle a elle même formés. C'est un vrai gâchis alors qu'on ne cesse de nous parler d'efficience et d'efficacité ! Nous rappelons qu'il y a 360 titulaires première année dans notre département qui pourraient bénéficier d'une formation initiale continuée.

Nous examinons aujourd'hui les modifications des POTS pour plus d'une centaine d'écoles. Ces aménagements à la marge du décret Peillon ou Hamon ne répondent pas à nos revendications concernant les rythmes scolaires. Elle ont donné lieu dans certaines CDC à des pressions importantes sur les équipes enseignantes. C'est inacceptable !

Là où des équipes d'animateurs interviennent, là où le panel des TAP n'est pas réduit à de la garderie, là où les écoles et les enseignants ont été consultés, là où les classes et le matériel de classe ne sont pas utilisés par le périscolaire, là où les modalités de transport n'ont pas déterminé les horaires, les choses se passent relativement bien. Mais c'est loin

d'être le cas dans toutes les écoles où les collègues ne sont pas satisfaits.

Des problèmes importants subsistent : quel temps institutionnel pour la concertation animateurs/enseignants ? Quelle prise en compte de la spécificité de la maternelle (sur-activités, distinction des personnels et des temps scolaires et périscolaires, disponibilité des ATSEM...), quel bilan sur les effets de la réforme sur les apprentissages et sur les conditions de travail des enseignants ? C'est une fatigue croissante des personnels voire des élèves qui remonte du terrain.

Nous souhaiterions aborder la question de l'aide administrative. Nous avons été interpellés par des EVS qui vont devoir quitter leurs écoles le 3 juillet, alors même qu'ils/elles ne sont pas allés au bout des 24 mois, prévus dans leur contrat. Lors de l'audience du 20 mai au Rectorat, ils avaient eu l'assurance de pouvoir rester dans les écoles jusqu'au terme de leur contrat.

Le 17 juin, ces personnels sont à nouveau rassemblés de vant le Rectorat et demandent une audience.

Au-delà du traitement inacceptable réservé à ces personnels, cela va avoir des conséquences sur le fonctionnement des écoles. Une nouvelle fois, les directeurs et directrices d'école vont devoir au moment le plus compliqué de l'année (la rentrée) recruter et former des personnels qui seraient censés les aider. De plus, ce sont les écoles qui devront annoncer la mauvaise nouvelle aux EVS.

Pour conclure, la FSU constate toujours le grand écart entre les affichages ministériels de priorité à l'École, de « bienveillance », et les réalités du terrain en terme de moyens, de formation, de revalorisation et de traitement des personnels. Nous demandons à nouveau un plan de rattrapage de 200 postes dans le second degré et de 300 postes pour la rentrée dans le premier degré.

Pour répondre à cette exigence éducative, il faudrait rompre avec les politiques d'austérité menées actuellement, avec les mesures régressives contre les acquis sociaux, et avec un « dialogue social » inexistant. Après les grèves du 19 Mai et du 11 juin, la FSU continuera à porter l'ambition d'une autre réforme du collège, au service de la réussite de tous les élèves.